

Ici et ailleurs

Insécurité

Les travailleurs engagés dans le cadre des contrats de sécurité sont dans une insécurité complète quant à leur avenir, le Gouvernement n'ayant pas encore tranché quant à l'avenir de ce dispositif qui contient à peu près tout et souvent n'importe quoi.

L'arroseur arrosé en quelque sorte.

Avocats dans l'école : c'est reparti

L'opération, désormais bien connue, «*avocats dans l'école*» aura lieu en mars sur le thème de «*violence : l'école dit non!*». Pourquoi avoir choisi ce thème aussi rabâché alors qu'il y a tellement d'aspects de la justice qui méritent d'être abordés ? Qu'est-ce que les avocats vont aller dire sur la violence dans un tel cadre ? Rappelons que la même opération l'année dernière portait sur le thème «*La Justice, réponse à la barbarie*»

était beaucoup plus propice à créer un véritable débat entre les élèves et les avocats.

Pour ceux que ça intéresse quand même : s'adresser au barreau local.

L'administration à l'heure électronique

Les administrations de la Communauté française semblent tout doucement percevoir l'intérêt de l'outil internet autrement que comme un outil de promotion. C'est ainsi que les circulaires du ministère de l'éducation sont toutes accessibles.

(<http://www.agers.cfwb.be>).

La publication électronique est également choisie par l'administration de l'aide à la jeunesse qui prépare un classement mis à jour des principales sources réglementaires qui sont actives dans le domaine de l'aide apportée à la jeunesse (pour info : veronique.tyri@cfwb.be).



Combattre le racisme, c'est possible

C'est ce que tente d'expliquer, humour et illustrations de Pierre Kroll à l'appui, une brochure publiée par le Centre pour l'égalité des chances.

Une série de situations de «*racisme ordinaire*» sont exposées et illustrées. Des pistes de solution sont proposées. Le tout s'accompagne du texte de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et un exemple de plainte au procureur du Roi.

Infos : CECLR, 02/233.06.11.

Droits de l'Homme dans le monde

«*Compte tenu de la situation actuelle au Kazakhstan, toute demande de reconnaissance du statut de réfugié émanant d'une personne appartenant à la minorité ouïghoure, qu'elle ait la nationalité chinoise ou la nationalité kazakhe, devrait être déclarée recevable car elle nécessite un examen détaillé*», indique le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) dans un document transmis à la Ligue belge des droits de l'Homme (Belga 7/02). Ça fait une belle jambe à la trentaine de demandeurs d'asile kazakhs expulsés le 6 janvier dernier par le Monsieur expulsions du gouvernement belge.

Pas cher la pub

Des jeunes habitant des logements sociaux vont faire un tournoi entre cités de logements dans le Hainaut. Cinq jeunes défavorisés de la mai-

son de l'enfant de Seraing assisteront à une rencontre de football de première division (pourvu qu'on puisse les identifier dans les gradins, imaginez qu'on soit assis par mégarde à côté d'eux). Tout ça au nom de la prévention de la délinquance. C'était écrit dans la gazette. C'est le genre d'opération qui marche mieux quand c'est médiatisé. Surtout quand un bourgmestre, parrain de l'opération, y voit accolé son nom.

Erratum

Un lecteur attentif s'étonne de lire que «*la population concernée par la Convention européenne des droits de l'Homme s'élève à 800.000 personnes*» dans notre édition précédente (page 19) et se demande où sont passés les 200.000 Bruxellois restants, et les autres ! Il ne manquait que trois zéros pour approcher la réalité bien entendu.

Pauvre principe universel d'asile

Le droit d'asile est soumis à rude épreuve en Europe. Ne parlons pas du gouvernement belge dont on connaît les positions. Le ministre de l'Intérieur britannique réclame un durcissement de la convention de l'ONU de 1951 et propose la création de camps de transit à proximité des pays quittés. C'est vrai que ça fait moins cher pour les charters de retour.

Régularisations : situation au 15 février 2001

Demandes : 50.000 personnes dont 23.000 enfants – au travers des 32.662 dossiers.

Dossiers traités : 10.000 (7.496 par le secrétariat seul et 2.514

par les chambres); taux d'avis favorables : 63 % pour le secrétariat, 83 % pour les chambres; dossiers finalisés, c'est-à-dire arrivés au bout de la procédure administrative : 5.800 dossiers (dont 4.500 réellement clôturés et le reste est encore bloqué au Cabinet); dossiers en attente d'un avis sur l'ordre public de l'Office des étrangers 2.200; dossiers avec soupçon de fraude : 600; dossiers rejetés parcequ'incomplets : 1.821; dossiers bloqués au cabinet en attente d'une décision sur la base du critère 2 («*inélégables*») : 150; exclusions pour ordre public ou sécurité nationale : 25.

(Source : question parlementaire posée par M. Jean Cornil à M. le ministre de l'Intérieur).

Piercing et vie privée

Poursuivi pour avoir pratiqué un piercing sur une mineure (les parents n'avaient pas apprécié), un spécialiste de ce type de pratique a été acquitté par le tribunal correctionnel de Liège. Recourir à la pratique du piercing relève de la vie privée de la jeune fille considère le tribunal. Voilà qui devrait faire réfléchir les directeurs d'école qui excluent pour ce motif.

Délit prétexte

On lira par ailleurs dans ce numéro les effets néfastes de la «*politique*» drogue du gouvernement. Un jeune, encore mineur, au moins en a subi les frais. Il vient d'écoper de la part d'un juge de la jeunesse bruxellois de 15 jours de mi-tard pour avoir fumé quelques joints. Il faisait sûrement partie de ces usagers problématiques qu'il faut aider plutôt que punir.

Complices-Crétiens-Conards

On savait que l'agence ADECCO n'est pas réputée pour son bon goût. Il apparaît en outre qu'elle se rend complice d'actes de discrimination sous prétexte de satisfaire à des employeurs qui pratiquent la discrimination à l'embauche. Les fiches que cette agence établit sur les candidats intérimaires mentionnent un code BBB (Bleu-Blanc-Belge désignant les personnes d'origine belge). Une raison de plus pour boycotter cette entreprise.

«Quelle(s) rencontre(s) avec le(s) public(s) d'origine immigrée ?» : Rectificatif

Le programme de recherche-action visant à l'amélioration des pratiques des services de l'aide à la jeunesse et de la protection judiciaire en faveur des jeunes étrangers ou d'origine étrangère

(mars 1999-mars 2000) a récemment fait l'objet d'une publication dans le Journal du Droit des Jeunes (numéro 201-janvier 2001). Intitulé «*Quelle(s) rencontre(s) avec le(s) public(s) d'origine immigrée ?*», l'article est signé par Isabelle Delens-Ravier, qui assura la supervision scientifique du programme et rédigea à ce titre la synthèse du rapport final de recherche reprise sous cet intitulé. Afin de lever le malentendu qui peut naître de la présentation confuse des intervenants du programme dans le Journal du Droit des Jeunes du mois de janvier, l'équipe de recherche tient à préciser que le rapport final auquel cet article renvoie est bien le produit d'un travail collectif : *in fine*, il fut rédigé par François de Coninck, coordinateur du programme, et les quatre chercheuses, Françoise Vanhamme, Ghadiza Korchi, Céline Boussard et Sandra Di Giamberardino.

Mille lieux ouverts

Le pari de cette revue est clairement annoncé : «*Élaborer une pratique spécifique, celle des COE et des SPEP, par le biais de l'écriture; favoriser des liens entre pratique et théorie; susciter des réactions à partager parmi les lecteurs; favoriser des échanges entre travailleurs; sensibiliser d'autres réseaux à la démarche professionnelle; améliorer la collaboration et la compréhension de points de vue respectifs ...*»⁽¹⁾.

Une revue qui cherche à «*partager*» une pratique via l'écriture est une initiative à saluer. Les petits articles clairs et concis participent effectivement à l'élaboration d'une conceptualisation des pratiques des COE et des SPEP. Nombre de questions restent cependant ouvertes, à l'image de la réalité du terrain. Les articles font le point sur l'état des questions abordées, telle celle de la médiation par exemple, balisant les acquis, nommant les incertitudes, cherchant à amorcer le débat.

Cette revue propose également des notes bibliographiques, des recensions d'ouvrages... Bref, un outil intéressant et trop rare dans le monde des praticiens, qui permet de conceptualiser et de réfléchir des pratiques professionnelles en cours d'élaboration et en réflexion permanente.

(1) Mille lieux ouverts, Entre risque et certitude, n° 23, janvier 2000.